



Nous savons qu'être artisan c'est produire ici, mais vos clients n'ont pas de frontières.



Avec le CONTRAT ARTISANAT Auvergne-Rhône-Alpes, on vous accompagne, on vous conseille, on vous finance.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat! Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

AIN

04 74 47 49 00 contrat.artisanat@cma-ain.fr

ALLIER

04 70 46 20 20 contrat.artisanat@cma-allier.fr

ARDÈCHE

04 75 07 54 00 contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

CANTAL

04 71 45 65 00 contrat.artisanat@cma-cantal.fr

DRÔME

04 75 48 72 00 contrat.artisanat@cma-drome.fr

ISÈRE

04 76 70 82 09 contrat.artisanat@cma-isere.fr

LOIRE

04 77 92 38 00 contrat.artisanat@cma-loire.fr

HAUTE-LOIRE

04 71 02 34 56 contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

PUY-DE-DÔME

04 73 31 52 00 contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

RHÔNE

04 72 43 43 00 contrat.artisanat@cma-lyon.fr

SAVOIE

04 79 69 94 46 contrat.artisanat@cma-savoie.fr

HAUTE-SAVOIE

04 50 23 92 22 contrat.artisanat@cma-74.fr



Cette action en 3 étapes, spécialement adaptée à l'entreprise artisanale, permet de bénéficier d'un diagnostic de l'entreprise, d'une formation en groupe et d'une aide directe.



Aide à l'export

L'action « Aide à l'export » vous permet de solliciter une aide directe pour participer à des opérations collectives internationales en France, comme à l'étranger (salons, rencontres d'affaires, invitation de prospects étrangers,...), dans la continuité de la démarche « Primo Export ». Vous avez ainsi la possibilité de prospecter et d'élargir votre marché pour développer votre activité à l'international.



- Conquérir de nouveaux marchés à l'international
- Participer à des missions à l'international
- Structurer sa démarche à l'international
- Augmenter son chiffre d'affaires



- Participer à une action internationale à moindre coût

- Bénéficier d'une aide directe réduisant le risque financier d'un développement commercial à l'international
- Être guidé par les experts de la « Team Export Auvergne-Rhône-Alpes »

/	\mathcal{A}
es	elapes

Diagnostic de l'entreprise, préparation ⁽¹⁾	Formation en groupe	Aide directe ⁽²⁾
2 jours	1 jour	7 500 € maximum de dépenses externes (subvention 40 %)

(1) dont 0,5 jour en entreprise

(2) Une aide directe plafonnée et sur la base d'une liste de dépenses éligibles peut être accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

Un état des lieux sur la situation de l'entreprise est réalisé. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur son fonctionnement sous tous les aspects : gestion, production, achat, ressources humaines, offre produits ou services, politique commerciale. Ce diagnostic inclut une analyse de la concurrence, du secteur d'activité et de l'environnement géographique afin d'adapter la stratégie commerciale.

FORMATION EN GROUPE

Avant le déplacement, une préparation collective des entreprises participantes est organisée.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

La subvention sera versée sur présentation des justificatifs.

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement, ainsi que des consultants ou des experts de la « Team Export Auvergne-Rhône-Alpes ».

LE TARIF

Le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est réservé aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Grâce à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil de la formation et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette action est entièrement prise en charge.

